



# ASSOCIATION AGRO-HALIEUTES

---

## Compte-rendu de l'Assemblée générale du 4 mars 2025 de l'Association Agro-Halieuves

Sur convocation de son président, l'assemblée générale de l'Association Agro-Halieuve s'est réunie le 4 mars 2025 en visioconférence. Elle a :

- Entendu, discuté et adopté à l'unanimité le **Rapport d'activité** du bureau sortant
- Entendu et adopté à l'unanimité les **Comptes de l'association**
- Entendu, discuté, amendé (ajout des étudiants en cours de formation parmi la liste des possibles adhérents) et adopté à l'unanimité les nouveaux **Statuts de l'association**

Ces trois documents sont présentés en annexe du présent compte rendu.

L'assemblée générale a ensuite fait appel à candidature pour le bureau de l'association, et élu à l'unanimité le bureau suivant :

- Président : Didier Gascuel
- Secrétaire : Olivier Le Pape
- Trésorier : Bastien Sadoul
- Membre : Jean-Yves Ménella

. L'assemblée générale a enfin adopté la résolution suivante :

*« L'assemblée générale de l'Association Agro-halieuves donne mandat au bureau de l'association pour discuter avec l'association des Alumni de L'institut Agro, et décider, si le bureau le juge opportun, l'intégration de l'annuaire de l'AAH dans la base de données de l'association Alumini, sous forme d'un "club thématique".*

*Cette intégration devra : concerner l'ensemble des diplômés de la formation, permettre la gestion de l'annuaire par l'AAH, et garder les fonctionnalités requises par les activités de l'AAH »*

Fait à Rennes le 15 mars 2025

Le président de l'AAH

Le secrétaire de l'AAH

# Annexe



Réunion en visioconférence



**ASSOCIATION AGRO-HALIEUTES**

**Assemblée Générale du 4 mars 2025**

Assemblée Générale de l'Association Agro-Halieuves (AAH), 4 mars 2025

1/14



## Quelques rappels / éléments de contexte

### Une association :

- Qui a vocation à rassembler l'ensemble des anciens de la formation Sciences halieutiques et aquacoles de L'Institut Agro Rennes-Angers (tous diplômés et appellations anciennes inclus)
- Créée en 1985 (40 ans !) pour favoriser l'insertion des jeunes diplômés...
- ... et en « sommeil artificiel » depuis 2008 (dernière « vraie AG » en présentiel en 2006)

**Une structure utile, portée par l'équipe enseignante, sans réel cadre formel**

Assemblée Générale de l'Association Agro-Halieuves (AAH), 4 mars 2025

2/14



## Rapport d'activité

- Co-portage des grandes initiatives publiques, organisées par le Pôle halieutique, mer et littoral de l'agro :
  - 2016 : Journée du 1000<sup>e</sup> halieute - 1970-2050 : quatre fois vingt ans pour l'halieutique
  - 2022 : Journée L'halieute des transitions – soirée du cinquantenaire de la formation
- Annuaire des diplômés :
  - Suivi des débouchés, insertions professionnelles, carrières...
  - Vivier pour des interventions dans la formation et les initiatives du Pôle
  - Une partie « publique » accessible aux étudiants halieutes (recherche de stages...)... et groupe LinkedIn associé
- Communication sur les réseaux sociaux (LinkedIn) : des nouvelles de la formation, des offres d'emplois...

Assemblée Générale de l'Association Agro-Halieuves (AAH), 4 mars 2025

3/14



## Rapport d'activité

- Tenu du service offres et demandes d'emplois (par Email)
- Publication de *Carrières d'halieutes, histoires de mer et de passions* (Gascuel et al, Quae, 2022) : <https://halieutique.institut-agro.fr/carrieres-dhalieutes>

**Bilan** : une vraie vie du réseau des anciens, qui contribue notamment à l'insertion des diplômés, mais :

- Des statuts devenus totalement inadaptés à l'objet et à la réalité de l'AAH -> pas d'appels à cotisation, donc pas d'adhérents formels (statuts actuels), donc pas d'AG conforme aux statuts
- Une activité portée par l'équipe enseignante, avec un bureau « proclamé » en 2015 et reconduit en 2021



## Rapport d'activité

### Projets

- Un AG pour redonner à l'association un cadre fonctionnel conforme à son activité : cf. vote des **nouveaux Statuts**
- Les **rencontres Mer nourricière : pêche et aquaculture face au changement global**, 23 mai 2025 (inscrivez-vous)
- Poursuite/développement des activités : **annuaire, réseaux sociaux, offres d'emplois...** (dont MAJ annuaire, en accord avec les nouveaux statuts)
- La porte ouverte à des activités nouvelles (groupes de travail = porteurs de projets)
- Perspective de rapprochement/intégration dans le réseau des Alumni Institut Agro (cf. résolution)

### Q ? - Vote du rapport d'activité



## Rapport Financier

Solde 31/12/2021 :	<b>7 067,85 €</b>
➤ Solde Rencontre 50 ans (Adhésions + inscription – frais soirée) (13 310 – 10 707)	2 602,98
Solde 31/12/2022 :	<b>9 670,83 €</b>
➤ Dépenses 2023 :	
▪ Remboursement dépenses Colloque 50 ans	135,73
▪ Reconfiguration site Web	225,00
➤ Recettes 2023 :	
▪ Cotisations volontaires AAH (3 personnes)	60,00
Solde au 31/12/2023 :	<b>9 370,10</b>
Solde au 31/12/2024 :	<b>9 370,10</b>

### Q ? - Vote du rapport financier



## Nouveaux statuts de l'AAH - (NB : Nouveau nom)

### Article 1 - Buts

- entretenir et développer des **relations** de camaraderie et de solidarité entre les diplômé.e.s de la formation halieutique de Rennes,
- favoriser **les échanges** entre générations de diplômé.e.s, ainsi qu'avec l'équipe pédagogique qui porte la formation,
- favoriser **l'insertion professionnelle** des diplômé.e.s, en France comme à l'étranger,
- contribuer à **la reconnaissance et à la promotion de la formation**, et à son ancrage dans le monde professionnel, dans toute sa diversité.



## Nouveaux statuts de l'AAH

### Article 2 - Moyens d'action

- La mise en place et l'animation d'un **site web** contribuant aux buts de l'association,
- La tenue à jour d'un **annuaire électronique** des diplômé.e.s de la formation, et d'un groupe LinkedIn associé,
- La communication sur les **réseaux sociaux**,
- L'animation d'un **service d'offre et demandes d'emplois**,
- L'organisation, la co-organisation ou la participation à tout **évènement, initiative ou rencontre** qui contribue aux buts de l'association.



## Nouveaux statuts de l'AAH

### Article 3 - Membres

- L'ensemble des diplômé.e.s qui en ont formulé par écrit la demande
- Les enseignant.es-chercheur.es et personnels de l'Institut Agro qui participent, ou ont participé dans le passé à la formation et qui en ont formulé par écrit la demande
- Les étudiants de la formation qui en ont formulé la demande par écrit

La qualité de membre de l'association se perd par démission, par décès ou par radiation

- **La qualité de membre ne dépend pas du paiement d'une cotisation**
- **Les membres de l'AAH sont membres à vie (sauf démission ou radiation)**



## Nouveaux statuts de l'AAH

### Article 4 – Assemblée générale et bureau

- Assemblée générale tous les **4 ans**
  - élit en son sein un **bureau**
  - approuve ou rejette le **rapport financier** et le **rapport d'activité**
  - vote les **résolutions** éventuellement présentées (par le bureau sortant ou par 20 % des membres présents ou représentés)
  - discute de toute question utile à la vie de l'association
- Le bureau
  - Un.e président.e, un.e secrétaire, un.e trésorier.e. Possibilité de membres additionnels (proposés par le bureau ou qui se portent candidats lors de l'AG)
  - Fait vivre l'association
  - Peut lancer un appel à cotisations volontaires auprès de tous les adhérents
- Possibilité de commissions thématiques



## Nouveaux statuts de l'AAH

### Article 5 - Ressources

- Cotisations volontaires, subventions, revenus des biens, legs ou donations, ou toute autre ressource autorisée

### Article 6 - Siège : Rennes

### Article 7 - Modification des statuts et dissolution de l'association Assemblée générale

Q ?

**Vote des statuts**

Les Statuts complets de l'AFH sont disponibles sur :

<https://halieutique.institut-agro.fr/sites/halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/pdf/Statuts%20de%20AAH%202025%20-%20Projet.pdf>